S.COMM. 3NOV.'08 14:17

KITIGAN ZIBI ANISHINABEG

P.O. Box 309, Maniwaki, QC J9E 3C9 Tel: (819) 449-5170 Fax: (819) 449-5673

CET - 068M
C.P. - TERRITOIRE
FORESTIER

Kitigan Zibi, 30 octobre 2008

Madame Julie Boulet
Ministre des transports
Ministre des Ressources Naturelles et de la Faune
Cabinet de Québec,
5700, 4e avenue Ouest , bureau A-308
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : L'occupation du territoire forestier et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts sur les terres algonquines non cédées

Madame la Ministre,

Le 28 mars dernier la communauté algonquine de Kitigan Zibi Anishinabeg déposait à monsieur le Ministre des Ressources Naturelles et de la Faune Claude Béchard, un mémoire sur une proposition de livre vert intitulée; *La forêt pour construire le Québec de demain.*

Lors du dépôt de notre mémoire, nous mentionnions alors clairement à monsieur le Ministre Béchard, que la communauté de Kitigan Zibi Anishinabeg ne considérait pas avoir été correctement, ni véritablement, consultée comme l'ont pourtant légalement défini les jugements de la Cour Suprême du Canada. Néanmoins, nous avions jugé important d'émettre nos premiers commentaires sur cette proposition de livre vert.

Par suite de ce dossier, votre ministère rendait public, au cours de l'été 2008, un document de travail intitulé; *L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts.* Ce document fait office de livre blanc. Votre gouvernement confiait alors à la Commission de l'économie et du travail, le mandat d'organiser une consultation particulière et de tenir des audiences publiques devant l'Assemblée nationale.

À titre de Chef de la communauté de Kitigan Zibi Anishinabeg et au nom de notre conseil de bande, je tiens à vous exprimer notre plus profond mécontentement face à la manière dont votre ministère chemine dans ce projet de réforme du régime forestier. D'une part, il appert que nos commentaires sur votre projet de livre vert n'ont pas été sérieusement pris en compte. D'autre part, notre communauté n'a pas été consultée à l'étape du livre blanc alors que nous avions pourtant pris la peine d'émettre un mémoire à l'étape du livre vert. Votre ministère s'est étroitement limité à inviter l'Assemblée des Première Nations du Québec et du Labrador (APNQL) afin de nous représenter. Bien que nous reconnaissions cette représentation de l'APNQL, il s'agit ici pour nous d'un profond manque de respect et d'un manquement inexplicable à votre responsabilité constitutionnelle de consultation et d'accommodement des communautés des Premières Nations. Nous sommes dans l'obligation de constater que la volonté de votre gouvernement de véritablement tenir compte des communautés des Premières Nations dans la gestion de la forêt a été largement surestimée.

Vous savez pertinemment, que les Premières Nations ne sont pas des interlocuteurs comme les autres dans le dossier forestier, elles sont des peuples de la terre et elles y détiennent des droits originaux et spécifiques qui font l'objet de reconnaissances et débats internationaux. Le territoire est au cœur même de notre identité et nous vous rappelons, une fois de plus, que nous n'avons jamais cédé nos droits traditionnels ancestraux et nos titres de Premières Nations.

Vous comprendrez que votre projet de reforme du régime forestier est, pour nous, un enjeu fondamental pour la vie de notre communauté et c'est à ce titre très particulier que je vous demande, à titre de ministre responsable, de me contacter afin que nous puissions planifier la tenue d'une rencontre formelle.

Dans l'attente de votre appel, et en espérant que vous saurez accorder à cette lettre tout le sérieux qu'elle porte, veuillez agréer, madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Gilbert W. Whiteduck
Chef
Kitigan Zibi Anishinabeg

c.c. Mme Catherine Grétas , Secrétaire de la Commission de l'économie et du travail
M. Chuck Strahl (Ministre des Affaires Indiennes et du Nord canadien)
M. Benoit Pelletier, (Ministre responsable des Affaires autochtones)